шинство из этих слов вошли в украинскую лексику в результате взаимодействия древних славян с носителями других индоевропейских языков.

Ключевые слова: *готы, экзотизмы, экспрессивная лексика, этимология, иранские языки, лексические заимствования, скифы, субстрат.*

В. І. Ільченко, канд. філол. наук
Київський національний університет імені Тараса Шевченка (Україна)

Давні стилістично марковані запозичення в українській мові (на прикладі слів, що позначають мовленнєвий акт)

У статті розглядаються давні субстратні елементи в українській мові, котрі були засвоєні в праслов'янський період як експресивно забарвлені слова, зокрема з негативною оцінною конотацією. Важливим джерелом поповнення слов'янської лексики були іншомовні дієслова та віддієслівні утворення на позначення акту мовлення, на кшталт сучасних "шпрехати", "пшекати" тощо. До такої лексики автор відносить питомі слов'янські слова "говорити", "балакати", "провадити", "базікати", "ляпати" тощо. Також аналізуються етимологічні зв'язки лексем "читати" й "писати". Більшість із цих слів увійшли в українську лексику в результаті взаємодії давніх слов'ян з носіями інших індоєвропейських мов.

Ключові слова: *готи, екзотизми, експресивна лексика, етимологія, іранські мови, лексичні запозичення, скіфи, субстрат*

UDC 81'246.3 (=133.1)

O. V. Soboleva, candidat ès lettres,
V. R. Kalina-Shamrai, candidat ès lettres
Université Nationale Taras Chevtchenko de Kiev (Ukraine)

LES PROBLEMES DU PLURILINGUISME DANS LES PAYS FRANCOPHONES

L'article présente quelques aspects de l'existence du plurilinguisme dans les pays francophones tels que : la Belgique, la Suisse, le Canada, la France, aussi bien que les opinions différentes des experts sur les problèmes de la coexistence des langues au sein d'un pays et les modèles du contrôle de la diversité linguistique. On a également défini la place qui occupe chaque langue dans tel ou tel pays et on a tiré une parallèle avec l'Ukraine.

Mots-clés: *bilinguisme, plurilinguisme, pays francophones, code, code meshing.*

L'actualité de la recherche est determinée par un des problèmes du développement et de la coexistence des plusieurs langues au sein d'un pays.

L'objectif de l'article est de définir la place du plurilinguisme ainsi que les modèles de sa gestion dans les pays différents.

L'objet de la recherche est la situation du plurilinguisme telle comme elle dans les pays francophones avec des chiffres concrets.

La nouveauté scientifique est déterminée par le phénomène du plurilinguisme qui est d'actualité suite à des processus dans l'espace géopolitique mondial.

Le problème du bilinguisme ou pluringuisme se pose actuellement dans nombreux pays du monde entier. Il est également vital pour l'Ukraine. Depuis plusieurs décennies et en particulier après son indépendance notre Etat cherche des modes éventuels de la résolution de ce problème. Envisageons les modèles de coexistence des langues dans les pays tels que: la France, le Canada, la Belgique et la Suisse. Tous ces modèles fonctionnent. Mais aucun n'est idéal. Faut-il prêter l'oreille à leurs conseils et adapter un des ces modèles en Ukraine pour résoudre la question épineuse des langues?

Tout d'abord il faut distinguer deux notions: *multilinguisme* et *plurilinguisme*. Selon les concepts développés par la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe le premier "réfère à la présence, dans une aire géographique donnée, grande ou petite, de plusieurs variétés linguistiques", tandis que le deuxième "réfère au répertoire de variétés linguistiques que peuvent utiliser les locuteurs – incluant la langue maternelle et toutes celles acquises ultérieurement" [Diversité linguistique 2007].

Marisa Cavalli, expert des problèmes de la politique linguistique et ceux du bilinguisme/plurilinguisme au sein du Conseil de l'Europe confirme qu'actuellement dans le cadre du développement économique de l'Union Européenne on envisage l'apprentissage de deux langues étrangères en outre de la langue maternelle. La façon la plus fréquente d'enseigner la langue est l'enseignement de celle-ci à l'école premièrement comme matière et deuxièment comme la langue naturelle qui est utilisée pour enseigner d'autres matières. Dans ce cas-là nous pouvons parler de la langue de scolarisation. En même temps il existe plusieurs façons d'enseigner la langue aux étrangers adultes étant donné le nombre important des immigrés dans les pays francophones européens.

Les résultats de l'enquête menée en 2012 au sein de l'Union Européenne temoignent que l'anglais reste la langue étrangère la plus enseignée dans ces pays.

Tout d'abord il est nécessaire de présenter la situation du multilinguisme telle comme elle est dans les pays en question avec les chiffres concrets. Dans ce cadre il faut faire la distinction entre les langues effectivement parlées dans un pays et la gestion officielle de celles-ci. Le multilinguisme existe dans tous les Etats, mais seulement certains ratifient ce phénomène et déclarent avoir plus d'une langue officielle.

Ainsi, la France étant le pays monolingue de droit, reste le pays multilingue de fait. En même temps, la politique centraliste prend en considèrations des revendications linguistiques des groupes dont les langues n'ont pas le statut d'une langue nationale et officielle. En 1951 la loi Deixonne a été votée en France sur l'enseignement des langues et des dialectes locaux: le breton, le basque, le catalan, l'occitant.

En Suisse les germanophones représentent 65 % de la population, les francophones – 23 %, les italophones – 8 % et 0,5 % de la population suisse a le romanche comme la langue maternelle. Il faut aussi ajouter que 19 % des citoyens suisses n'ont comme langue maternelle aucune des langues nationales.

La situation linguistique en Belgique est la suivante : parmi les différentes régions, seule la Région de Bruxelles-Capitale, habitée par près de 10 % de la population est officiellement bilingue (le français et le néerlandais). La Flandre, habitée par près de 58 % de la population, située dans le Nord-Ouest, est officiellement unilingue néerlandophone. La Wallonie habitée par plus de 32 % de la population, située dans le Sud-Est, est officiellement unilingue francophone, à l'exception de la région de la Communauté germanophone de Belgique, laquelle comprend 85 000 personnes, soit moins de 1 % de la population belge. On estime que les néerlandophones représenteraient de 57 % à 60 % de la population belge, et les francophones de 40 % à 43 %. En général, les recensements linguistiques sont interdits par la loi du pays. Ainsi, les données statistiques présentées ci-dessus seraient approximatives [Belgique].

Les deux langues officielles du Canada, l'anglais et le français, sont respectivement les langues maternelles de 57,8 % et 22,1 % de la population. 98,5 % des Canadiens parlent au moins une de ces

deux langues (anglais seulement : 67,5 %, français seulement : 13,3 %, les deux : 17,5 %) [Canada].

Dans ce cadre il ne faut pas oublier un autre petit Etat européen le Luxembourg qui est trilingue. Le français, l'allemand et le luxembourgeois sont toutes les trois langues administratives, et sont les langues les plus utilisées dans le pays. Une de ces trois langues, le luxembourgeois, a acquis le statut de langue nationale conformément à la loi du 24 février 1984 [Sondage 2007].

Et finalement, la région autonome en Italie Val d'Aoste qui est également trilingue. En application des dispositions de la loi constitutionnelle du 26 février 1948, l'État italien reconnaît le statut de langue officielle au français à côté de l'italien à tout niveau en Vallée d'Aoste, sauf dans le domaine judiciaire. Et la langue francoprovençale est reconnue au niveau local et enseignée dans les écoles maternelles et primaires [Val d'Aoste].

Dans tous ces pays (sauf la France) à l'opposé de la situation en Ukraine et en d'autres républiques ex-soviétiques, aucune des langues n'est directement associée avec le pays, car il n'y a pas de langue belge, ni suisse, ni canadien.

Selon Philippe Van Parijs, chef de la chaire Hoover, membre de l'Académie Royale belge des sciences et des arts, il existe un mécanisme "*bottom-up*, émanant de la population", qu'il appelle *la loi de Laponce* [Laponce 1984; 2006]: "plus gentils sont les gens, plus méchantes sont les langues. Des langues peuvent exister côte à côte pendant des siècles lorsqu'il y a peu ou pas de contacts entre les locuteurs. Mais dès que les gens se mettent à parler, échanger, travailler ensemble, qu'ils se courtisent, qu'ils ont des enfants, la langue la plus faible sera lentement mais inexorablement évincée par celle qui est plus largement diffusée ou plus prestigieuse. Cette loi n'est que le reflet macroscopique de l'interaction entre les deux mécanismes [...] : l'apprentissage probabiliste et la communication *maxi-min*" [Van Parijs 2012].

En Belgique la langue française a occupé pendant plusieurs années la place privilégiée vis-à-vis du néérlandais. Le français est resté depuis longtemps la langue d'élite. Finalement suite à la politique linguistique du pays a apparu un risque de disparition du néérlandais. Par la suite des mesures parfois contraignantes ont été prises pour protéger cette langue.

Les problèmes de langue sont résolus en Suisse à trois niveau: au niveau de collectivité, au niveau des institutions et à celui des individus. Il faut noter que toutes les régions de langues sont représentées au niveau politique. Les questions de langue et les questions d'organisation de société sont toujours interconnectées. Selon les paroles de Laurent Gajo, professeur de linguistique à l'Université de Génève, membre du Conseil de l'Association di développement de l'éducation bilingue/plurilingue, les langues en Suisse "se frottent ", s'influencent, dépassent les frontières des familles traditionnelles de langes. On observe les phénomènes de "*code-swiching*" et de *code meshing*. Le premier est appellé également *l'alternance de code linguistique*. Il s'agit d'une alternance de deux ou plusieurs codes linguistiques (langues, dialectes, ou registres linguistiques). " C'est un mode de communication très fréquent chez les sujets bilingues. Il consiste à faire alterner les langues, sur des unités linguistiques de longueur variable (un mot, une expression, un syntagme, une phrase, une prise de parole) [Boutet 1997, 31]. L'alternance peut se produire au sein d'un même énoncé. Dans ce cas il s'agit de *l'alternance intraphrastique:*

"But I want you continues l'histoire*, the same you see"* [Desprez 1994, 58]. Les linguistes présument qu'il existe des cas d'alternance par incompétence linguistique mais ce n'est pas la règle. Ce mode de communication exprime plutôt la marque d'une compétence bilingue très particulière. Ainsi, les règles grammaticales propres à chacune des langues sont respectées.

L'alternance peut aussi concerner des phrases entières. C'est un mode communicationnel répandu dans les communautés bilingues, qui consiste à changer de langue en fonction de l'interlocuteur; c'est la stratégie du "une personne-une langue" [Boutet 1997, 32].

Le deuxième phénomène *code meshing* consiste en combinaison des régionalismes, des jargons, de la langue parlée, des dialectes avec la langue standard dans les documents officiels ainsi que dans la communication quotidienne en vue d'embrasser le monde divers où nous habitons [Canagarajah 2006].

En Suisse on pratique très souvent le *bilinguisme réceptif*, c'est-à-dire pendant le dialogue on s'exprime dans la langue officielle de son choix et en même temps on comprend la langue de son interlocuteur.

Il faut noter, qu'on peut très souvent observer les manifestations du bilinguisme de ce type (ukrainien/russe) en Ukraine. Un autre élément important dans ce cadre c'est le fait qu'en Suisse il n'existe pas de langue modèle native. Par exemple, en écoutant le présentateur parler français à la radio ou à la télévision, personne n'aperçoit qu'il a un accent par rapport à la norme du français de France.

Si on parle du modèle canadien, selon l'avis de Rémi Léger, professeur de la chaire de politologie de l'Université Simon Fraser, le pays reste toujours uni grâce au compromis auquel on a abouti depuis longtemps en matière des langues. Le 7 juillet 1969, sous la *Loi sur les langues officielles*, le français obtient un statut égal à celui de l'anglais dans toutes les instances gouvernementales fédérales [Loi sur les langues officielles]. Ceci déclenche un processus qui mène le Canada à se redéfinir officiellement en tant que nation bilingue. Ainsi, deux langues nationales officielles coexistent au Canada. L'anglais et le français ont un statut égal dans les tribunaux fédéraux, le Parlement et toutes les sociétés publiques fédérales ainsi que dans les autres institutions gouvernementales du Canada. Les canadiens ont le droit de recevoir, là où il y a une demande suffisamment importante, des services du gouvernement fédéral soit en anglais soit en français. Dans l'hypothèse où dans le pays il n'y aurait que l'anglais comme langue officielle, celle-ci serait alors imposée au Québec, ce qui menerait à la dislocation de l'Etat. L'expert considère que ce modèle a été développé dans le but d'empêcher qu'une langue "mange" une autre langue.

Les scientifiques présument que les questions de langues sont plus faciles à résoudre au Luxembourg étant donné qu'il n'y a pas de division territoriale qui est propre à d'autres pays européens et au Canada.

Pour conclure, les experts comptent qu'il est inutile de défendre une langue. Cela finirait par des révoltes. Par ailleurs, ils considèrent que c'est impossible de gérer la diversité linguistique. Par exemple, dans la situation où les interlocuteurs ont des langues maternelles différentes ils ne recourent pas à "la langue la mieux connue par la majorité ou la mieux connue en moyenne, mais la langue la mieux connue par celui ou celle qui la connaît le moins bien qu'ils connaissent en moyenne. Ainsi, un choix de la langue de communication principalement guidé par le critère de *maxi-min*: maximisation de la compétence minimale" [Van Parijs 2012].

Les experts sont unanimes à penser que le modèle idéal de coexistence de langues au sein d'un pays n'existe pas. Par contre, en utilisant les éléments des modèles différents il est possible d'élaborer le propre modèle qui reponde aux exigences du contexte donné.

Donc, c'est à notre pays de prendre la décision conforme à sa tradition historique, son patrimoine, aux besoins actuels et à la volonté de son peuple. Soit nous suivons l'exemple des pays officiellement monolingues, comme la France ou l'Angleterre, soit on profite de la pratique des Etats officiellement bilingues comme la Suisse, le Canada, la Belgique et d'autres, soit on choisit notre propre chemin dans la politique linguistique.

LITTÉRATURE

1. *Belgique* [Електронний ресурс]. – Режим доступу : http://fr.wikipedia.org/wiki/Belgique#Langues

2. *Boutet J.* Langage et société / J. Boutlet. – P. : Editions du Seuil, 1997. – 62 p.

3. *Canada.* Langues officielles [Електронний ресурс]. – Режим доступу : http://fr.wikipedia.org/wiki/Canada#Langues_officielles

4. Canagarajah A. S. The Place of World Englishes in Composition: Pluralization Continued / A. S. Canagarajah. – College Composition and Communication, 57.4. – 2006. – P. 586 – 619.

5. *De la diversité linguistique* à l'education plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en europe Division des Politiques linguistiques Conseil de l'Europe, version intégrale. – Strasbourg, 2007 [Електронний ресурс]. – Режим доступу : www.coe.int/lang/fr

6. *Desprez C.* Les Enfants bilingues. Langues et familles / C. Desprez. – P. : Didier, 1995. – 207 p.

7. *Laponce J.* Langue et territoire / J. Laponce. – Québec : Presses universitaires de Laval, 1984. – 265 p.

8. *Laponce J.* Loi de Babel, et autres régularités des rapports entre langue et politique / J. Laponce. – Québec, Presses universitaires de Laval. – 2006. – 194 p.

9. *Loi sur les langues officielles* [Електронний ресурс]. – Режим доступу : http://lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-1.html

10. *Région Val d'Aoste* [Електронний ресурс]. – Режим доступу : http://www.regione.vda.it/Autonomia_istituzioni/lostatuto_f.aspx

11. *Sondage Le Jeudi*/TNS-ILRES // Le Jeudi, 17 avril 2007 [Електронний ресурс]. – Режим доступу : http://www.lejeudi.lu/

12. *Van Parijs Ph.* Plaidoyer pour une territorialité linguistique / Ph. Van Parijs // Politique. – Janvier-février 2012. – Vol. 73. – P. 78-85.

Стаття надійшла до редколегії 15.11.14

O. V. Soboleva, candidate of linguistics,
V. R. Kalinina-Shamrai, candidate of linguistics
Taras Shevchenko University of Kyiv (Ukraine)

Multilingualism in French-speaking Countries

The article gives an analysis of the certain aspects of multilingual existence in French-speaking countries such as: Belgium, Switzerland, Canada, France, different opinions of experts on the problems of language coexistence inside of the country, as well as the models of linguistic diversity monitoring. The place taken by each language in one or another country has been defined and the comparison with Ukraine has been made

Key words: *bilingual, multilingual, French-speaking countries, code-meshing, code-switching, bottom-up mechanism.*

Е. В. Соболева, канд. филол. наук,
В. Р. Калинина-Шамрай, канд. филол. наук
Киевский национальный университет им. Тараса Шевченко (Украина)

Проблемы многоязычия во франкоговорящих странах

В статье представлены некоторые аспекты существования многоязычия во франкоговорящих странах, таких как: Бельгия, Швейцария, Канада, Франция, разнообразные мнения экспертов по отношению к проблемам сосуществования языков внутри одной страны, а также модели контроля лингвистического разнообразия. Определено место, занимаемое каждым из языков в той или иной стране, и проведена параллель с языковой ситуацией в Украине.

Ключевые слова: *двуязычный, многоязычный, франкоговорящие страны, слияние кода, переключение кода, восходящий механизм.*

О. В. Соболєва, канд. філол. наук,
В. Р. Калініна-Шамрай, канд. філол. наук
Київський національний університет ім. Тараса Шевченка (Україна)

Проблеми багатомовності у франкомовних країнах

У статті надано деякі аспекти існування багатомовності у франкомовних країнах, таких як: Бельгія, Швейцарія, Канада, Франція, різноманітні погляди експертів на проблеми співіснування мов у межах однієї країни, а також моделі контролю лінгвістичного розмаїття. Визначено місце, яке посідає кожна мова у тій чи іншій країні, і проведено паралель з Україною.

Ключові слова: *багатомовність, двомовність, франкомовні країни, злиття коду, переключення коду, висхідний механізм.*